

Critères et feuillets/relevés

pour la production des déclarations de revenus

ANNÉE 2024

Revenus admissibles



Revenus maximum en 2024 :

- Personne seule : 35 000 \$
- Adulte avec un enfant : 45 000 \$
- Couple : 45 000 \$
 - chaque personne à charge supplémentaire : 2 500 \$

Les revenus d'intérêt ne doivent pas dépasser 1 000 \$ dans tous les cas.

Non admissibles



- Personnes décédées, en faillite, ayant des gains ou des pertes en capital
- Travailleurs indépendants avec un revenu supérieur à 1 000 \$
- Travailleurs UBER avec un revenu supérieur à 2 000 \$

Feuillets/relevés	Canada	Québec
Logement	-	Relevé 31
Revenus d'emploi (feuille de chaque employeur)	T4	Relevé 1
Prestations et indemnités (assistance sociale, CNESST)	T5007	Relevé 5
Prestation d'assurance-emploi	T4E	-
Relevé de la sécurité de la vieillesse	T4A(P) ou T4A(OAS)	Relevé 2
Prestations d'assurance-emploi	T4A	Relevé 1
Régime québécois d'assurance parentale	-	Relevé 6
Études postsecondaires	T2202	Relevé 8
Aide financière aux études	T4A	Relevé 1
État des revenus provenant d'un REER	T4RSP	Relevé 3
Frais de médicaments	Factures avec prescription	
Frais dentaires et d'optométrie	Factures officielles	
Dons	Reçu	
Cotisation à une association professionnelle	Feuille	
Frais de garde d'enfants	Relevé 24	
Versements anticipés de crédits d'impôt	Relevé 19	
Activités sportives et récréatives pour enfants	Factures ou reçus	

→ Apportez votre numéro d'assurance sociale (NAS)

→ Apportez tout document de Revenu Canada (ARC) et de Revenu Québec avec votre nom